

l'engager à acheter les produits de cette compagnie.

Mais le gouvernement a conclu cette convention ; il a créé un monopole en passant un marché pour cinq ans à la veille de l'élection, et cette conduite a causé la fermeture de l'établissement Rathbun qui a été obligée de vendre son outillage. C'est ainsi que la "Standard Chemical Company" a la haute main sur la fabrication de cet article.

L'honorable M. BRODEUR : Je crois que l'honorable député se trompe, car on me dit que le marché a été passé en 1898, non seulement avec la "Standard Chemical Company" mais avec la Compagnie Rathbun également. Mais, on m'apprend que, plus tard, cette dernière a vendu tout son outillage à l'autre compagnie. Depuis cette époque, il a fallu de toute nécessité nous approvisionner chez la "Standard Chemical Company", la seule qui fabrique cet article. La Compagnie Rathbun a cessé de nous livrer sa marchandise. Le contrat stipulait que l'une ou l'autre compagnie, ou les deux, nous fourniraient de temps à autre, pendant une période de cinq ans, au prix fixé, la quantité d'alcool dont nous aurions besoin.

M. SAM HUGHES : Ce contrat n'a-t-il pas pris fin l'an dernier ?

L'honorable M. BRODEUR : Oui.

M. SAM HUGHES : Quel prix le gouvernement paie-t-il cette année ?

L'honorable M. BRODEUR : \$1.40 par gallon.

M. BLAIN : Le gouvernement a-t-il renouvelé le contrat sans demander de soumissions ?

L'honorable M. BRODEUR : C'est là le prix du premier marché. Le gouvernement n'a pas demandé de soumissions parce que c'était la seule compagnie qui fabriquaît de l'esprit de bois. Je ne crois pas qu'il y ait présentement au Canada—le député de Victoria pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet—une autre compagnie que la "Standard Chemical Company" se livrant à la fabrication de l'alcool méthylique.

M. BENNETT : Quelle est la date du contrat aujourd'hui en vigueur ?

L'honorable M. BRODEUR : Aucun marché n'a été passé. Nous achetons ce produit de la "Standard Chemical Company" au prix de \$1.40, mais il n'existe aucun contrat.

M. SAM HUGHES : Le gouvernement s'est-il informé du prix de vente de cet article aux Etats-Unis et de ce qu'il aurait à payer pour l'importer ?

L'honorable M. BRODEUR : Non, nous ne nous sommes pas enquis des prix de vente aux Etats-Unis. S'il fallait acquitter les droits, l'article reviendrait à plus de \$1.40, prix que nous payons présentement.

M. TAYLOR.

M. SPROULE : On m'a dit qu'il est possible de vendre cet article à un prix inférieur à un dollar par gallon, tout en réalisant un joli bénéfice. Si on avait favorisé la concurrence au lieu d'accorder toute la commande à une seule compagnie, il est probable que nous obtiendrions aujourd'hui ce produit moyennant un prix beaucoup moins élevé.

L'honorable M. BRODEUR : Je serais content de payer moins cher, si c'était possible. Après avoir étudié la question, si je crois qu'il est probable qu'en demandant des soumissions, nous puissions obtenir des conditions plus avantageuses, je m'en réjouirai. Toutefois, j'apprends que nous ne puissions pas faire mieux.

M. SAM HUGHES : La Compagnie Rathbun, de Desoronto, a-t-elle des intérêts dans cette entreprise ?

L'honorable M. BRODEUR : Je le crois ; la "Standard Chemical Company" est maîtresse absolue.

M. POPE : La Compagnie Rathbun a loué ses usines de Desoronto à la Compagnie "Standard" pour une longue période de temps ; le bail est compliqué.

L'honorable M. BRODEUR : Je crois qu'il y a un procès à ce sujet.

M. POPE : La seule fabrication de l'alcool méthylique, à l'exclusion des autres dérivés de la distillation du bois dur, ne serait pas une industrie très lucrative. Tout dépend de la vente des produits secondaires—le charbon de bois, l'acétate de chaux et le goudron—qu'on retire de la fabrication de l'alcool de bois. C'est la vente de ces dérivés seulement que le fabricant peut n'exiger qu'un dollar le gallon pour l'alcool de bois ; celui qui ne fabriquerait que cet article ne réaliserait aucun bénéfice en le vendant à un dollar le gallon. La corde de bois franc coûte de \$4 à \$5 et on n'en tire pas plus de cinq gallons d'alcool de bois. Par conséquent, abstraction faite de la main-d'œuvre, le prix de revient dépasserait le prix de vente. Il faut du bois franc d'une certaine dimension dont la coupe et la façon coûtent plus cher que lorsqu'il s'agit d'un bois commun. Aussi, le prix du bois équivaut à ce que pourrait rapporter l'alcool qu'en on tire en le vendant un dollar et quinze cents par gallon. C'est au ministre, non à moi, à dire quel prix il paiera l'alcool méthylique qu'il achète pour les intéressés ; toutefois, on aurait tort de croire qu'en vendant ce produit 60 ou 70 cents le gallon, le fabricant réaliserait un bénéfice. Tout dépend de la fabrication et de la vente des dérivés. La "Standard Chemical Company" a exploité sur une grande échelle l'industrie du charbon de bois, principalement à Montréal et à Toronto. De plus, elle exporte une grande quantité d'alcool méthylique ; si elle n'avait que le Canada pour débouché, elle ne pourrait pas se maintenir. C'est peut-être